

TARIFS DU SEMOCTOM 2026

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 033-253300545-20251210-2025_55-DE



Frais de livraison des équipements permanents

Motif de l'ordre de service	Bac fourni par le SEMOCTOM		Autres bacs		Compos- teur et acces- soires	Equipe- ment pré- collecte
	Bac 2 roues ou Acces- soires	Bac 4 roues	Bac 2 roues	Bac 4 roues		
1er équipement à une adresse	10.00 €	25.00 €			Gratuit	Gratuit
Changement de dotation (en volume ou en nombre d'équipements)	10.00 € *	25.00 € *	10.00 €	25.00 €	Gratuit	Gratuit
Remplacement ou réparation si abîmé ou avalé par la collecte ou en raison d'un défaut ou d'une usure normale	Gratuit	Gratuit	10.00 €	25.00 €	Gratuit	Gratuit
Remplacement ou réparation d'un équipement pour tout autre cas (dont vol, usage inapproprié...)	10.00 €	25.00 €	10.00 €	25.00 €	10.00 €	10.00 €
Renouvellement équipement pré-collecte						Gratuit**

Tarif par intervention (livraison et / ou retrait), par adresse de livraison

* Exception : gratuité pour les bacs de tri à la suite du passage en C0.5 des OMR ou pour la diminution de la dotation en ordures ménagères

** Payant en cas de consommation anormale de la dotation prévue

Frais de livraison des équipements pour un besoin ponctuel

Livraison et retrait d'équipements dans un délai maximum de 18 semaines pour des besoins ponctuels (particuliers et professionnels)	60.00 € par adresse de livraison
Livraison et retrait d'équipements pour un festival, évènement, manifestation	cf. tarifs festivals

Frais de mise à disposition des équipements

Particuliers et habitations collectives	Gratuité de la dotation prévue par le règlement de collecte - payant au-delà selon le tarif en vigueur
Entreprises, communes, établissements publics, associations	2 premiers bacs par flux par adresse gratuits - payant au-delà selon le tarif en vigueur
Besoin ponctuel	Gratuité
Détérioration anormale par l'usager ou bac non rendu à la suite d'un besoin ponctuel ou d'un festival	Facturation de l'équipement au tarif en vigueur
Sur déclaration sur l'honneur du vol de l'équipement	50% du tarif en vigueur, sauf si disponibilité d'un même équipement en occasion

Bacs, composteurs et autres équipements

Ordures ménagères et tri : 120L, 240L, 360L, 660L	Tarifs 2026
Déchets alimentaires : 120L, 240L uniquement	
Bacs 120 L	34.00 €
Bacs 240 L	48.00 €
Bacs 360 L	75.00 €
Bacs 660 L	167.00 €
Bacs 660 L à serrure	186.00 €
Option serrure	24.00 €

Tarifs 2026	
Kit de Compostage (composteur, bioseau, mélangeur)	gratuit
Au-delà du 1er kit de compostage	25.00 €
Bioseau supplémentaire	3.50 €
Mélangeur aérateur supplémentaire	4.00 €
Fonds de composteur	10.00 €
Composteur 800 l + 10 bio seaux + mélangeur	gratuit
Composteur 800 l en bois + 10 bioseaux + mélangeur	gratuit

Equipements de pré-collecte	Rappel dotation annuelle		
HOUSSES 120L	50	rouleau de 10 housses	5,00 €
HOUSSES 240L	50	rouleau de 10 housses	5,00 €
SACS KRAFT	100	liasse de 100 sacs	7,00 €
Bioseaux 10 L			2,50 €
Bioseaux 30 L			6,00 €

* : gratuité dans le cadre de la dotation annuelle prévue ; payant au-delà

Mise à disposition annuelle d'une borne d'apport volontaire

		Tarifs 2026
Borne d'apport volontaire	par borne, par an	300,00 €
Par relevage et vidage	par borne	70,00 €

Tarifs des festivals, évènements et manifestations

	Tarifs 2026	
FLUX	Ordures ménagères	Autres flux
Collecte et traitement (tarif au litre)	0,083 €	gratuit *
Lavage des bacs (tarif au bac)		2,30 €
Livraison et retrait de 1 à 10 bacs		250,00 €
Livraison et retrait de 11 à 30 bacs		500,00 €
Livraison et retrait de 31 à 50 bacs		750,00 €
Livraison et retrait de plus de 51 bacs		1 000,00 €

* Les autres flux sont gratuits dans la mesure où le tri a été respecté. Tout bac de tri, de verre ou de déchets alimentaires devant être collecté avec les ordures ménagères sera facturé au tarif des ordures ménagères.

Gratuité du lavage des bacs s'il est réalisé par l'organisateur

Gratuité de la livraison et de la reprise des bacs si elles sont effectuées par l'organisateur

Tarifs de la redevance spéciale

	Tarifs 2026		
FLUX	OM	RECYCLABLES	DECHETS ALIMENTAIRES
Seuil de facturation (seulement sur les assujettis à la TEOM)	240 litres	360 litres	120 litres*
Tarif au litre	0,083 €	0,038 €	0,038 €
Nombre de semaines facturées à titre indicatif	26	26	52

Cas particuliers :

* Facturation sur la base de 75% du volume équipé au-delà du seuil

Etablissements scolaires : 18 semaines en OM (16 semaines de vacances) – 18 semaines en Recyclables – 36 semaines en déchets alimentaires

Campings et activités touristiques : sur justificatif/déclaration sur l'honneur pour les fermetures annuelles régulières

Besoins ponctuels : prestation avec livraison et reprise des bacs (au tarif de 60,00 €) en début et fin de période, pour une durée maximale de 18 semaines consécutives

Bornes d'apports volontaires, base de calcul : Estimation d'un volume théorique de bacs dont aurait été équipé le professionnel pour une collecte en porte-à-porte sur lequel s'appliquera le tarif de la redevance spéciale

TARIFS 2026 DES APPORTS EN DECHETERIES DU SEMOCTOM

Pour les particuliers, les établissements publics, les associations et les communes du territoire du SEMOCTOM

PARTICULIERS SEMOCTOM

Quota de gratuité	18 passages ou 1800 kg Application d'un prorata temporis pour les nouveaux semocodes distribués dans l'année.
Règle de facturation	Cas 1 : dépassement du poids (soit 1800 kg, soit en fonction de la proratisation) : facturation sur la base de 100% des tarifs indiqués ci-dessous Cas 2 : dépassement du nombre de passage (soit 18 passages, soit en fonction de la proratisation), mais sans dépassement du poids : facturation sur la base de 50% des tarifs indiqués ci-dessous

Flux	Tarif à la tonne 2026
Non valorisable*	330.00 €
Déchets verts	130.00 €
Cartons	gratuit
Filière PMCB**	gratuit
Autres flux valorisables	49.00 €

* Encombrants, déchets dangereux (DDS)

** Produits et matériaux du bâtiment et de la construction

ETABLISSEMENTS PUBLICS, ASSOCIATIONS

Règle de facturation	Facturation dès le 1er kg sur la base des tarifs des PARTICULARIERS SEMOCTOM
----------------------	--

COMMUNES

Règle de facturation	Facturation dès le 1er kg sur la base des tarifs des PARTICULARIERS SEMOCTOM
----------------------	--

Périodes et lieux de gratuité réservés aux communes

Flux	Non valorisable	Déchets verts
Lieux de dépôts	Déchèteries de Béguey, Saint Léon, Saint Loubès et Virelade	Déchèteries de Béguey, Saint Germain du Puch, Saint Léon et Saint Loubès, Plate-forme de Tresses, Virelade Entreprise Aquitilia (Saint Caprais de Bordeaux)
En horaires d'hiver	Les après-midis des mardis et mercredis	Les après-midis des mercredis et jeudis
En horaires d'été	Les matins des mardis et mercredis	Les matins des mercredis et jeudis

TARIFS 2026 DES APPORTS EN DECHETERIES DU SEMOCTOM

Pour les professionnels du territoire du SEMOCTOM, pour tous les usagers hors territoire du SEMOCTOM

PROFESSIONNELS SEMOCTOM

Règle de facturation

Facturation dès le 1er kg sur la base des tarifs ci-dessous

Flux	Tarif à la tonne 2026
Non valorisable*	330.00 €
Déchets verts	180.00 €
Cartons	gratuit
Bois hors filière PMCB**	200.00 €
Eléments d'ameublement (DEA) valorisables ***	49.00 €
Autres flux valorisables	49.00 €

* : Encombrants uniquement, déchets dangereux (DDS) interdits

** PMCB = Produits et matériaux du bâtiment et de la construction ; déchets PMCB interdits

*** : apports des DEA gratuits pour les professionnels du territoire du SEMOCTOM détenant la carte PRO eco-mobilier uniquement sur Saint Léon et sur présentation de la carte valide

Les listes des déchèteries ouvertes aux professionnels et des apports autorisés sont indiquées dans le règlement intérieur des déchèteries disponible à l'adresse : www.semoctom.com/consignes-tarifs-depots/

USAGERS HORS TERRITOIRE DU SEMOCTOM

Règle de facturation

Facturation dès le 1er kg sur la base des tarifs ci-dessous

Flux	Tarif à la tonne 2026
Pour tous les flux	330.00 €, avec un minimum de 20.00 € le passage